

Salaires nets

Vous vous épargnez beaucoup de travail administratif et des charges supplémentaires en convenant des salaires bruts au lieu de salaires nets avec vos employés. Le calcul de conversion d'un salaire net en salaire brut est complexe et prend beaucoup de temps. Il est toutefois indispensable, car les déductions du salaire net sont trop basses et ne seront pas acceptées par les caisses de compensation.

Exemple: un employé âgé de 26 ans, célibataire, étranger avec permis de séjour, logement et nourriture durant 22 jours par mois

Salaire net convenu CHF 1'900.00

+ Logement		+ CHF	345.00	
+ Nourriture (22 jours à CHF 21.50, TVA incluse)		+ CHF	473.00	
+ Cotisations sociales à taux fixe:				
AVS/AI/APG	5.15 %			
Assurance-chômage (AC)	+ 1.10 %			
Assurance-accidents (ANP)	+ 2.12 %			
Assurance-maladie indemnité journalière	+ 1.87 %			
+ Déductions variables:				
Prévoyance professionnelle (caisse de pension, 2 ^e pilier)		+ CHF	**123.00	
Assurance des soins (caisse-maladie)		+ CHF	243.90	
			CHF 3'084.90	
Impôt à la source	+ 8.30 %			
	** 18.54 %			

Salaire brut $3'084.90 \times 100 : 81.46$ (81.46% = 100% – 18.54%) CHF 3'787.00

Déductions calculées sur le salaire brut:				
Logement et nourriture		– CHF	818.00	
AVS/AI/APG	5.15 %	– CHF	195.05	
Assurance-chômage (AC)	1.10 %	– CHF	41.65	
Assurance-accidents (ANP)	2.12 %	– CHF	80.30	
Assurance-maladie indemnité journalière	1.87 %	– CHF	70.80	
Prévoyance professionnelle (caisse de pension, 2 ^e pilier)		– CHF	123.00	
Assurance des soins (caisse-maladie)		– CHF	243.90	
Impôt à la source	8.30 %	– CHF	314.30	= CHF 1'887.00
				CHF 1'900.00

Un salaire net de CHF 1'900.– correspond, après conversion, à un salaire brut de CHF 3'787.–. De ce montant – et non pas du salaire net – les déductions sont calculées et facturées par la caisse de compensation.

** La principale difficulté est celle de déterminer les cotisations pour la prévoyance professionnelle (selon le tableau des déductions salariales) et la déduction fiscale (selon le barème propre à chaque canton), en fonction d'un salaire brut encore inconnu. Les retenues en question sont tributaires du salaire brut et nécessitent, en l'occurrence, plusieurs essais de calcul pour y parvenir.

Valable dès le 1^{er} janvier 2011



Conversion du salaire net en salaire brut

Exemple

Veuillez indiquer ici vos chiffres

Un salaire net de CHF 1'900.- par mois a été convenu avec votre employé.

Ex.: Salaire net convenu par mois CHF 1'900.- CHF

1^{er} pas

La nourriture et le logement sont ajoutés au salaire net convenu.

Nourriture

CHF 645.- par mois (TVA inclus)

CHF 21.50 par jour (TVA inclus)

Ex.: 22 jours à CHF 21.50 + CHF 473.-

jours à CHF =
 + CHF
 ou
 + CHF par mois

Logement

CHF 345.- par mois (non soumis à la TVA)

CHF 11.50 par jour (non soumis à la TVA)

Ex.: 1 mois + CHF 345.- + CHF par mois

2^e pas

Les déductions sociales variables sont ajoutées.

Prévoyance professionnelle (caisse de pension, 2^e pilier)

La cotisation dépend de l'établissement, resp. compagnie d'assurance.

Ex.: Prévoyance professionnelle par mois + CHF 123.00 + CHF par mois

Assurance des soins (caisse-maladie)

La prime dépend de l'établissement, resp. compagnie d'assurance.

Ex.: Assurance des soins + CHF 243.90 + CHF par mois



3^e pas

Les déductions sociales fixes sont additionnées en pour cent.

Elles ne sont pas encore connues en francs, mais en pour cent. C'est pourquoi elles sont additionnées ici en pour cent et le montant est estimé sur le salaire brut (au lieu de procéder aux déductions à partir du salaire brut).

Taux imposés légalement

AVS/AI/APG		5.15 %		5.15 %
Assurance-chômage (AC)	+	1.10 %	+	1.10 %
Impôt à la source	+	8.30 %	+	8.30 %

En fonction de l'établissement, resp. compagnie d'assurance

Assurance-accidents (ANP)				
Ex.: Taux de prime	+	2.12 %	+	<input type="text"/> %
Assurance-maladie indemnité journalière				
Ex.: Taux de prime	+	1.87 %	+	<input type="text"/> %
= Total des déductions sociales fixes	=	18.54 %	=	<input type="text"/> %

4^e pas

Tous les montants inscrits jusqu'ici en francs sont additionnés.

Salaire net convenu	CHF 1'900.—	CHF <input type="text"/>
+ Nourriture	+ CHF 473.—	+ CHF <input type="text"/>
+ Logement	+ CHF 345.—	+ CHF <input type="text"/>
+ Prévoyance professionnelle 2 ^e pilier (CP)	+ CHF 123.—	+ CHF <input type="text"/>
+ Assurance des soins (caisse-maladie)	+ CHF 243.90	+ CHF <input type="text"/>
= Total	= CHF 3'084.90	+ CHF <input type="text"/>

5^e pas

Les déductions sociales fixes (18.54% selon exemple) ne sont pas comprises dans le montant de CHF 3'084.90. Ces déductions en pour cent doivent donc être ajoutées en francs afin de pouvoir déterminer le salaire brut effectif.

Le salaire brut effectif qui reste à déterminer, correspond à:
100%

100 %

Le montant calculé jusqu'ici, soit CHF 3'084.90, correspond à 81.46%
(100% – déductions sociales fixes de 18.54%)

%

Le calcul suivant permettra de déterminer le salaire brut effectif:

$$CHF\ 3'084.90 / 81.46 \times 100 = CHF\ 3'787.00$$

$$CHF\ / \times 100 = CHF\$$

